

XXII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FEC • CSQ

# #Syndicalisme 2.0

DOCUMENT THÉMATIQUE

Syndicalisme enseignant  
à l'ère du numérique  
3, 4 et 5 juin 2019



**Rédaction:** Pierre Avignon

**Page couverture:** Luc Rainville

**Révision:** Sophie Domingue

**Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)**

9405, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec)

H1L 6P3

514-356-8888

**Site Internet:** [fec.lacsq.org](http://fec.lacsq.org)

# #Syndicalisme 2.0

Quel syndicalisme enseignant  
à l'ère du numérique?

# Sommaire

## Introduction

Quelle révolution numérique? ..... 1

**1. Démocratie 2.0: numérique, média et démocratie** ..... 3

1.1 Portrait du Québec numérique ..... 3

1.2 Crise des médias traditionnels ..... 4

1.3 Démocratie c. algorithmes ..... 5

**2. Éducation 2.0: l'arbre de la FAD et la forêt du numérique** ..... 6

2.1 Portrait « des » FAD en enseignement supérieur ..... 6

2.2 La forêt (où la jungle?) du numérique en éducation ..... 10

2.3 Ce qu'en pensent les membres de la FEC-CSQ ..... 11

**3. Mobilisation 2.0: potentiel et limites du numérique** ..... 13

3.1 L'obligation de loyauté et les médias sociaux ..... 13

3.2 Les caractéristiques de la mobilisation 2.0 ..... 14

3.3 Pratiques syndicales et mobilisation 2.0 ..... 15

**Conclusion** ..... 17

S'occuper du numérique pour ne pas que le numérique s'occupe de nous ..... 17

**Références** ..... 18

## Annexe 1

**#Syndicalisme 2.0 – Résumé des pistes de réflexion** ..... 20

## Annexe 2

**Le chantier numérique CSQ en éducation – Résultats de l'enquête auprès des membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)** ..... 21

# Introduction

## QUELLE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ?

Les transformations technologiques des dernières années ont eu des effets sur presque tous les aspects de nos vies, tant personnelles que professionnelles. « Même la traite des vaches et le conditionnement du lait sont désormais pilotés par des programmes et des robots », nous rappelait la revue *Sciences humaines* dans un article consacré à la révolution numérique (Leroy-Giraud, 2018). En cours depuis les années 1980, cette révolution, qui modifie nos relations sociales jusque dans les rapports intimes, a amené avec elle des nouveaux enjeux et un nouveau vocabulaire qu'il s'avère nécessaire de maîtriser pour intervenir dans l'espace public. Cyberactivisme, neutralité du Web ou hygiène numérique en sont quelques exemples qui rappellent qu'il vaut mieux s'occuper du numérique avant que le numérique ne s'occupe de nous.

Il est cependant difficile d'appréhender le numérique dans son ensemble tellement les changements sont majeurs. Il peut également être improductif d'adopter une posture favorable ou défavorable au numérique tant les transformations sont là pour rester. Pour porter un regard critique sur le sujet et dépasser une vision « cyber utopique » ou « cyber pessimiste », il s'avère plus pertinent, tel que proposé par Philippe de Grosbois, d'analyser les changements passés et à venir comme le résultat de rapports sociaux plutôt que comme une fatalité. « Internet n'a pas de nature profonde », rappelle-t-il dans son livre intitulé *Les batailles d'internet* (2018). En dressant un portrait du Web, l'auteur démontre bien que le numérique n'est pas porteur de sens en soi, mais que c'est bien ce que l'on en fait qui lui en donne. Alors que de très nombreux acteurs politiques se positionnent sur le sujet pour annoncer comment ils comptent s'adapter aux changements technologiques, on peut se demander combien parmi ces derniers s'interrogent sur les objectifs plus profonds de cette adaptation.

Dans le cadre du chantier sur le numérique qu'elle a initié, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a bien identifié l'engouement de nombreuses organisations internationales pour le sujet. Du Forum économique mondial à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), en passant par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), rares sont les institutions, États ou entreprises qui ne souhaitent pas intervenir sur cet enjeu. Ils le font soit pour en diminuer certains des effets, soit pour profiter de certains des avantages. Dans le cadre de ces réflexions, le monde du travail est particulièrement touché en raison de la mutation des modèles économiques. Le bouleversement parfois dramatique dans le milieu du taxi, provoqué par l'application Uber, en constitue un exemple frappant. Comme le précisent les auteurs du document sur le chantier numérique de la CSQ : « L'augmentation du recours aux technologies accélère la dématérialisation du travail ainsi que sa délocalisation, remettant en question les relations d'emploi telles que traditionnellement constituées » (Bernier et Pelard, 2018). La frontière entre vie personnelle et vie privée, ou encore entre le travail salarié et les autres formes d'emploi, est en redéfinition, mettant en danger la qualité des conditions de travail (ou le travail lui-même) du fait de l'obsolescence de certains encadrements légaux et des changements technologiques.

Le gouvernement du Québec est lui aussi entré dans la parade en décembre 2017 en présentant en grande pompe une stratégie numérique largement financée par les fonds publics. Économie, santé, culture, administration publique et éducation, toutes les sphères d'activité de l'État sont visées. Dans le milieu de l'éducation, un *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur* a été publié visant tout autant la mise sur pied d'un eCampus pour les cégeps et les universités que les compétences numériques des jeunes et les pratiques pédagogiques innovantes des enseignantes et enseignants. Plus récemment, en avril 2019, c'est un *Cadre de référence de la compétence numérique* qui a été publié, soulevant la critique de plusieurs observateurs, dont Réjean Bergeron, professeur au Cégep Gerald-Godin, avec des titres évocateurs tels que « Se faire passer un sapin numérique ! » (Bergeron, 2019), « L'école numérique : technophile à l'aveugle » (Dutrisac, 2019) ou encore « L'école cyberdépendante » (Robitaille, 2019). Nous reviendrons, dans ce document, sur les enjeux propres au milieu collégial, notamment sur l'avis de la Fédération des cégeps (2016), mais il est clair que les enseignantes et les enseignants de cégep sont interpellés tant par les changements en cours que par les politiques publiques qui tentent de les orienter.

Du point de vue du syndicalisme enseignant au collégial, comment se positionner face à ces nouveaux enjeux? Voilà en quelque sorte le débat que la FEC-CSQ a souhaité initier avec ses membres dans le cadre de son XXII<sup>e</sup> Congrès. Étant donné l'envergure du sujet et les travaux déjà effectués par la CSQ, nous avons souhaité documenter trois aspects du numérique dans la perspective qui nous interpelle. Tout d'abord, d'un point de vue de notre action sociale et politique, on ne peut ignorer les effets du numérique sur l'espace médiatique et, par incidence, sur la vie démocratique. La simple mention du scandale de Facebook-Cambridge Analytica suffit à illustrer l'importance de cet aspect. Le numérique est trop souvent un facteur qui accentue les divisions, il ne faudrait pas qu'il permette également d'augmenter les inégalités (si ce n'est déjà le cas).

Deuxièmement, dans une perspective professionnelle, le monde de l'éducation est touché à un double niveau par la révolution numérique. D'une part, elle transforme les pratiques enseignantes, mais, d'autre part, elle redéfinit les formations à offrir aux jeunes ou aux adultes en réorientation. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'un élément de réflexion que nous avons déjà bien exploré et qui a également été documenté par une enquête de la CSQ dont les résultats se trouvent en annexe du présent document. En éducation comme ailleurs, le numérique n'est pas à lui seul porteur d'une approche pédagogique ou d'une formule magique concernant la réussite; c'est ce que l'on en fait qui importe. Voilà ce que nous tenterons de mettre de l'avant, et ce, tant du point de vue du parcours étudiant que des conditions de travail.

Enfin, du point de vue de l'action syndicale au sens strict, les médias sociaux ont eu des effets notables sur les modes de communication et de mobilisation, comme l'ont démontré et le démontrent encore actuellement plusieurs mouvements sociaux, ici comme ailleurs. Il nous apparaît évident que les organisations syndicales comme la FEC-CSQ doivent se questionner sur les caractéristiques de ces nouveaux moyens d'action en vue de mieux les intégrer dans les pratiques syndicales afin que ces dernières favorisent encore davantage la participation la plus large possible des membres.

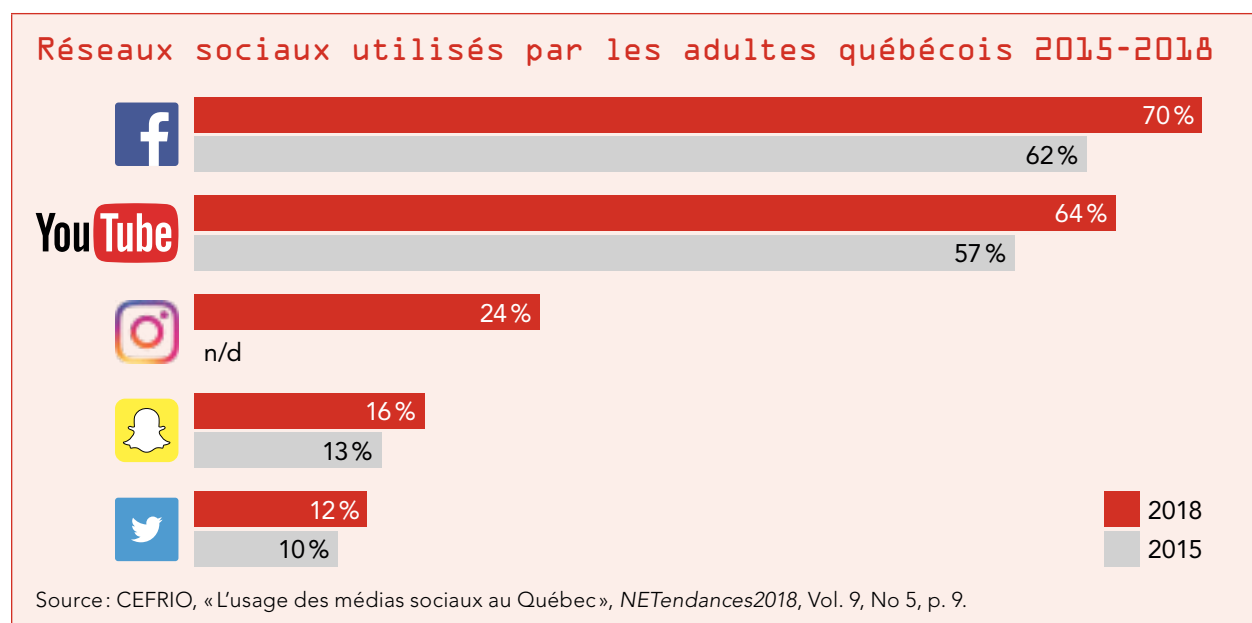


# 1. Démocratie 2.0 : numérique, média et démocratie

Sommes-nous trop connectés? Voilà une question que plusieurs se posent alors que la « détox numérique » commence à devenir à la mode à tel point qu'une école a affiché ironiquement à la veille de la rentrée scolaire que le camp de désintoxication à Fortnite (un jeu vidéo populaire chez les adolescents) débutait le lendemain! Pour répondre à cette question, il faut cependant mesurer le taux de connectivité d'une année à l'autre pour en évaluer l'ampleur. À cet effet, le Fonds des médias du Canada propose des données et constats fort intéressants dans son rapport annuel 2019 sur les tendances dans l'industrie audiovisuelle. On y apprend par exemple que, si l'on semble peut-être atteindre un plateau dans l'utilisation d'Internet, les jeunes de 13 à 17 ans sont quant à eux « hyperconnectés », voire même connectés de manière constante!

## 1.1 PORTRAIT DU QUÉBEC NUMÉRIQUE

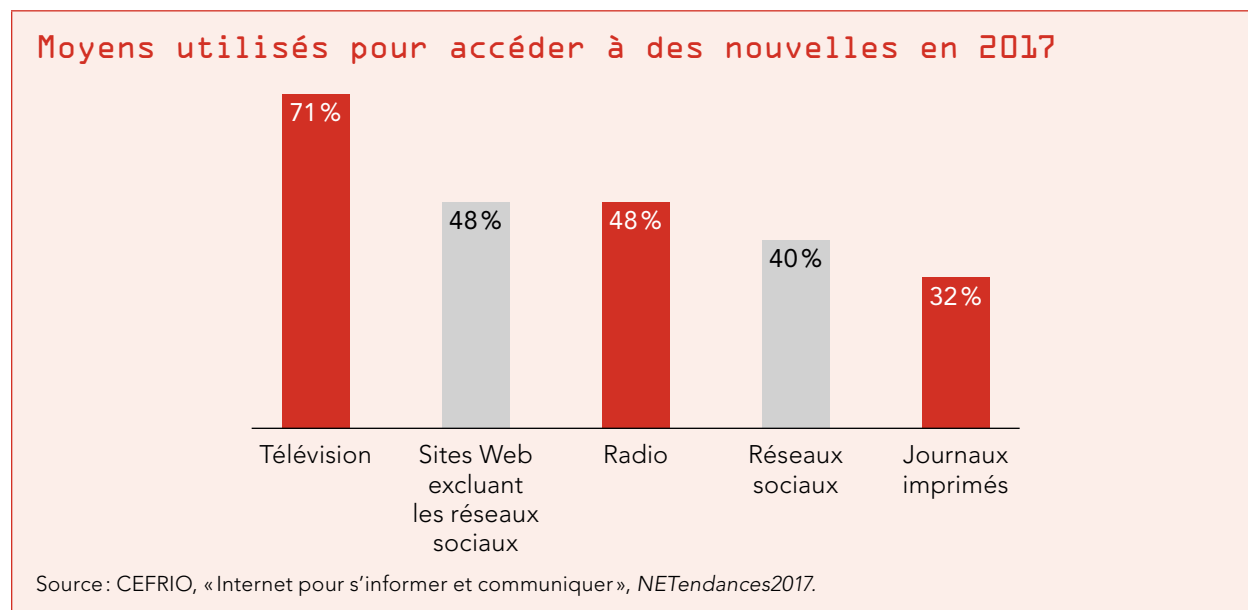
Le CEFRIQ, un organisme de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique, a compilé des données précises sur l'usage des médias sociaux et d'Internet au Québec (*NETendances2018*). Les données fournies permettent de constater: 1) une augmentation de l'accès à Internet (92% de connexion résidentielle); 2) un développement continu des réseaux sociaux (83% des adultes utilisent au moins un réseau social); et 3) une utilisation différenciée selon l'âge. À titre d'exemple, alors que les 18-24 ans disent se connecter plusieurs fois par jour à un réseau social, seulement 39% des 45-54 ans le font. La différenciation selon l'âge ne s'arrête pas à la fréquence des connexions. Elle se retrouve également dans le type de réseau social utilisé. Comme on peut le constater dans les données fournies par le CEFRIQ, Facebook est le principal réseau utilisé.



Cependant, si Instagram n'est utilisé que par 24% de l'ensemble des adultes québécois, ce sont 64% des 18-24 ans qui possèdent un compte, une tendance également observée chez les plus jeunes. Ces informations sont particulièrement intéressantes pour tous les organismes, dont les organisations syndicales, qui souhaitent mieux communiquer avec leurs membres et avec la population, notamment les plus jeunes. Elles permettent également de mettre en relief une première couche de complexité lorsqu'il s'agit de savoir comment rejoindre « le monde », car, comme on ne peut pas être partout en même temps, il est difficile d'être sur toutes les plateformes simultanément. Pour le moment, au regard de ces données, Facebook et YouTube permettent de rejoindre davantage de personnes. Outre l'outil qui permet de communiquer, un deuxième niveau de difficulté existe en ce qui a trait aux nouveaux moyens de communication, à savoir le contenu de l'information : qui communique quoi ?

## 1.2 CRISE DES MÉDIAS TRADITIONNELS

Ici comme ailleurs, la révolution numérique en cours a profondément modifié le paysage médiatique. Entre surinformation et désinformation, c'est à la fois la quantité et la qualité des nouvelles qui ont été affectées. Comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, les journaux imprimés apparaissent désormais en queue de peloton des moyens les plus utilisés pour accéder à des nouvelles. Fait à noter toutefois, c'est toujours la télévision qui arrive bonne première comme source d'information, ce qui ne doit pas être négligé dans toute stratégie de communication.



Bien que les réseaux sociaux et les sites Web apparaissent plus utilisés pour consulter des nouvelles, on peut toutefois penser qu'un certain nombre d'entre elles proviennent de médias plus traditionnels. Il n'empêche que ces derniers ont de plus en plus de difficulté à tirer leur épingle du jeu. La présidente du Syndicat des communications de Radio-Canada, Isabelle Montpetit, a rappelé comment les journaux ont été particulièrement affectés par ces transformations : 70% des postes disparus au *Journal de Montréal* en 2011, 20 hebdomadaires de moins partout au Québec, huit postes supprimés au journal *Le Soleil* pour la couverture de l'Est-du-Québec, les exemples ne manquent pas (Montpetit, 2015). Ces coupes détonnent avec le fait que l'usage des outils numériques nous expose à de l'information en permanence. Toutefois, la source de ces dernières est moins fiable sur les réseaux sociaux (quand elle n'est pas fautive !) que dans un journal reconnu. Le transfert des revenus de publicité des journaux imprimés au Web explique en partie les difficultés de ce type de média. Ainsi, alors que plusieurs journaux imprimés sont gratuits, tout



comme la consultation de nouvelles en ligne, les revenus publicitaires sont concentrés dans les mains des plus gros joueurs. Au Canada, Facebook et Google accaparent à eux seuls 72% de ces revenus (Brousseau-Pouliot, 2018). Le gouvernement du Canada est d'ailleurs intervenu récemment pour soutenir la presse écrite. Bien qu'il ait été critiqué par certains qui y ont vu un soutien à des journalistes plus proches des libéraux, il n'empêche que l'indépendance et la qualité de l'information accessible sont révélatrices d'une démocratie en santé. D'où l'intérêt à la fois de mieux apprendre, notamment aux plus jeunes, à démêler le vrai du faux, mais également de mieux comprendre le fonctionnement des nouveaux outils numériques. Une initiative récente d'un groupe étudiant tente d'ailleurs de relever cet important défi (bienetrenumerique.com).

### 1.3 DÉMOCRATIE C. ALGORITHMES

Si l'évolution du numérique apporte du positif, tel que l'accessibilité à l'information, le système qui s'est développé grâce à l'intelligence artificielle soulève de nombreuses interrogations. Outre la quantité d'informations personnelles qui peuvent être recueillies puis vendues à des fins politiques ou économiques, c'est la manière dont les utilisatrices et les utilisateurs peuvent être influencés, notamment par de faux comptes, qui pose également problème. Comme plusieurs ont déjà pu le souligner, « si c'est gratuit, c'est vous qui êtes le produit ! ». La conférencière et spécialiste du numérique Nellie Brière explique : « Ce que nous retrouvons sur nos écrans est déterminé par programmation, par des entreprises privées qui n'ont pas d'objectifs humanistes, mais qui cherchent plutôt à augmenter leurs profits ». Il est important, selon elle, d'avoir conscience des effets des algorithmes pour éviter de rester dans notre « bulle ». Cette bulle, qualifiée également de « chambre à écho », provoque une absence de pluralité des informations et des opinions qui se retrouvent sur nos fils de nouvelles.

« La sélection de l'information que font "pour nous" les algorithmes peut nuire à la fois à la qualité et à la diversité des informations qui nous sont transmises. »

*Nellie Brière, consultante en communications numériques et réseaux sociaux*

Face à la surinformation, notre temps d'attention devient plus précieux (pour nous et pour les autres) et l'objectif des programmes derrière les réseaux sociaux est de nous « garder captifs » le plus longtemps possible, notamment pour avoir le temps de diffuser des publications commanditées. Pour ce faire, l'algorithme calcule nos préférences et affiche en premier ce qui nous maintiendra en ligne plus longtemps. De plus, Facebook a redéfini (à la baisse) la place dans les fils d'actualité des publications des entreprises et des organismes tels que les syndicats, ce qui a eu pour conséquence d'inciter tous ces acteurs à commanditer leurs publications pour ne pas disparaître dans le bas de nos fils d'actualités... Médias, démocratie et numérique doivent donc aujourd'hui être pensés dans un ensemble afin de « libérer » les individus de l'emprise des algorithmes, mais également de favoriser une vie collective moins affectée par des échanges trop polarisés sur des bases informationnelles trop peu solides.

## 2. Éducation 2.0: l'arbre de la FAD et la forêt du numérique

Le 19 mars 2019, Radio-Canada relatait le mécontentement d'un regroupement d'enseignantes et d'enseignants en éducation physique face un projet pilote de neuf cégeps de la province qui souhaitaient offrir en ligne un des trois cours obligatoires d'éducation physique (Corneau, 2019). Cet exemple illustre bien le champ des possibles en formation à distance (FAD). Cela nous invite donc, dans un premier temps, à tenter de dresser un portrait de l'offre de formation dans ce domaine en enseignement supérieur. Nous nous interrogerons ensuite sur l'importance du numérique en éducation au-delà de la FAD.

### 2.1 PORTRAIT « DES » FAD EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des cours offerts à des groupes ou à des individus distants en téléenseignement direct (synchrones), à ceux proposés au moment souhaité par les étudiantes et étudiants (asynchrones), la FAD peut prendre différents visages, comme le démontrent les définitions ci-dessous. En présence ou à distance, les moyens technologiques ont permis de développer différents modèles d'enseignement. Ainsi, en plus des modes synchrones et asynchrones, deux nouveaux modèles sont régulièrement mis de l'avant : lorsque les cours sont donnés de manière alternative en présence ou à distance (hybride), ou lorsqu'il est possible de suivre tous les cours en présence ou à distance (comodale).

#### Les différents modes de formation à distance

##### ACTIVITÉS SYNCHRONES

Activités offertes à l'aide d'un outil de communication en temps réel qui permet la présence simultanée et l'interaction entre les personnes concernées.

##### ACTIVITÉS ASYNCHRONES

Activités qui se déroulent en des temps différents au choix de chaque personne : étudiant ou enseignant.

##### FORMATION HYBRIDE

Système de formation qui comprend, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des étudiants et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance, synchrones ou asynchrones.

##### FORMATION COMODALE

Système de formation où coexistent de façon simultanée les modes de formation en présentiel et à distance, ce qui permet à l'étudiant de choisir sur une base hebdomadaire le mode de diffusion qui lui convient, en fonction de ses besoins ou de ses préférences.

Source : *Politique de la formation à distance de l'Université Laval.*

Au-delà de ces surprenantes catégories, il n'est pas si simple de dresser un portrait précis de l'offre de FAD en enseignement supérieur, notamment parce que plusieurs pratiques sont nouvelles et non répertoriées. Le projet gouvernemental de eCampus, mis de l'avant dans le cadre de la stratégie numérique du gouvernement du Québec et pour lequel la FEC-CSQ a soumis un avis (2019), a cependant permis d'en connaître davantage.

Ainsi, pour l'année 2016-2017, ce sont environ 1 350 cours qui ont été offerts à distance dans le réseau collégial, dont plus de la moitié d'entre eux à la formation continue. L'organisme Cégep@distance, qui se spécialise dans l'asynchrone, n'offre qu'une partie de ces cours, soit environ 150, mais a tout de même reçu l'équivalent de 3 000 étudiantes et étudiants à temps complet en 2016-2017 (Flamand et Vervais, 2017). Contrairement au milieu universitaire, les cours offerts en mode synchrone sont plus nombreux que les autres dans nos cégeps. Ils ont notamment été développés dans les collèges de région afin de soutenir l'accès à la formation postsecondaire tout en consolidant le nombre d'inscriptions dans certains programmes. Ces cours, que l'on qualifie de « téléenseignement », sont notamment présents au Cégep de la Gaspésie et des Îles ou au Cégep de Matane dans des programmes tels que *Soins infirmiers*, *Tourisme*, *Informatique*, mais également dans des programmes préuniversitaires.

### Évolution des inscriptions 1995-2015

Cégep@distance : **+ 65%**

Réseau universitaire : **+ 220%**

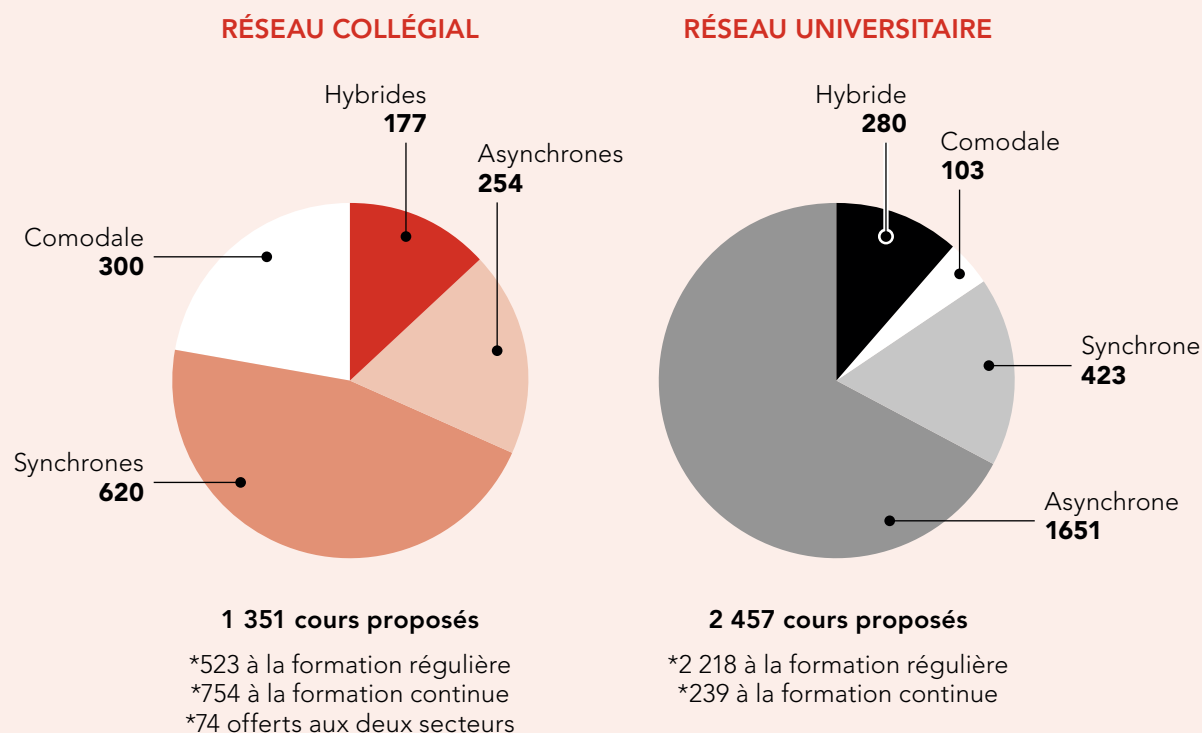
Source : Patricia Cloutier, « Cours à distance inspirés des jeux vidéo », *Le Soleil*, 22 janvier 2017.

Alors que la TÉLUQ est la plus connue pour la formation à distance dans le réseau universitaire, c'est plutôt l'Université Laval qui crédite un nombre plus important de cours en FAD. Ce sont en effet environ 10% des cours qui sont offerts en ligne dans cette université, auprès d'une population étudiante qui réside majoritairement près du campus (Pelletier, 2018 et Paquelin, 2016). Une récente enquête menée au sein du réseau de l'Université du Québec révélait pour sa part qu'un étudiant sur dix suivait au moins un cours à distance (Bonin, 2018).

Outre le fait que le synchrone domine, ni le nombre de cours offerts au sein du réseau collégial ni leurs augmentations ne ressemblent à ce qui se passe dans le milieu universitaire. L'évolution très rapide de ces nouveaux modèles d'enseignement incite, comme le recommandait l'auteur d'une étude pancanadienne sur le sujet, à revendiquer un meilleur suivi des pratiques et de l'offre de cours (Bates, 2017). Pour ces raisons, la FEC-CSQ travaille avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) au sein d'un comité prévu à la convention collective pour mieux catégoriser et répertorier les pratiques, l'objectif syndical étant bien évidemment de mieux les encadrer.



## Cours offerts dans le réseau collégial et universitaire 2016-2017 selon différents modèles de formation à distance



Source: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Chantier eCampus. *FAD enseignement supérieur, Cahier du participant*, Gouvernement du Québec, avril 2018.

Documenter « les FAD », plutôt que la FAD, s'avère à notre avis d'un double intérêt. D'une part, cette perspective nous permet d'évaluer de manière plus précise les effets de ces nouveaux modèles d'enseignement sur la réussite et, d'autre part, de mieux intervenir sur les diverses conséquences qu'elles ont sur la pratique de la profession enseignante.

### Variation de la réussite selon le type de FAD

La réussite et, plus largement, la relation pédagogique constituent des éléments importants des débats sur la FAD, autant pour ses pourfendeurs que pour ses promoteurs. Le point de départ des argumentaires développés par les premiers est souvent que la formation à distance n'est pas bénéfique pour les parcours des jeunes qui y sont inscrits. À ce titre, ce sont souvent les cours asynchrones, donc dans lesquels il n'y a pas de rencontres physiques entre profs et élèves, qui sont mis à l'épreuve. Ce dernier cas de figure a fait l'objet d'une étude récente de l'Université du Québec, publiée en décembre 2018. Or, cette recherche révèle, sans trop de surprises pour plusieurs, que les étudiantes et les étudiants inscrits au BAC qui ne suivent aucun cours en FAD réussissent mieux que celles et ceux qui suivent tous leurs cours en FAD. Le taux de diplomation après six ans est en effet de 79,4% pour les premiers alors qu'il n'est que de 58,3% pour les autres. Bien sûr, comme mentionné dans cette enquête, il est nécessaire de prendre en considération l'ensemble des déterminants de la réussite tels que le sexe, l'âge ou le parcours scolaire antérieur pour bien comprendre ces différences. Par exemple, on ne sera pas surpris que les personnes inscrites à l'université sans diplômes préalables comme le DEC ou qui occupent un emploi à temps plein soient plus à risque.



Le professeur de l'Université Laval Didier Paquelin a mené le même type d'analyse au sein de son université et apporte une nuance intéressante aux réflexions sur le sujet. Ainsi, il a pu notamment constater un niveau d'abandon beaucoup plus élevé pour les inscriptions à distance asynchrones. Par contre, dans un mode de formation hybride, également évalué, le taux de réussite s'est révélé meilleur que pour les deux autres approches – en présence et à distance (Paquelin, 2017).

Dans le même ordre d'idées, un bilan des expérimentations à l'enseignement régulier en formation à distance au Cégep de Matane a mis de l'avant certains résultats intéressants pour ce qui est de la formation synchrone offerte dans les programmes de *Soins infirmiers* et de *Tourisme*. L'observation de plusieurs cohortes étudiantes permettait de démontrer une plus forte moyenne dans certains cours chez les étudiantes et étudiants qui suivaient le cours à distance par rapport à celles et ceux qui se trouvaient dans la salle de classe avec l'enseignante ou l'enseignant (Cégep de Matane, 2018). Dans ce dernier cas, il faut bien comprendre que toutes les personnes inscrites ont suivi le même cours au même moment, mais à des endroits différents. Comme précisé dans le document du Cégep de Matane, les différences de réussite s'expliquent donc davantage par les caractéristiques des personnes, notamment leur âge, plutôt que par leur posture face au moyen technologique utilisé. Selon nous, une étude complémentaire devrait être menée afin d'obtenir des résultats plus précis en comparant des cohortes de groupes entièrement synchrones avec d'autres cohortes en présence totale, et cela, pour le même programme et avec des jeunes aux caractéristiques similaires. Quoi qu'il en soit, les résultats des enquêtes récentes nous permettent de mettre en lumière l'importance de ne pas généraliser à tous les modèles de FAD les publications sur la réussite dans un sens ou dans un autre. Elles permettent également d'en montrer la complexité et l'importance d'approfondir nos connaissances sur le sujet.

## **Variation des effets sur la pratique enseignante selon le type de FAD**

En mode synchrone, l'enseignement offert à des étudiantes et étudiants dispersés dans différents cégeps, ou même parfois chez eux, nécessite de très nombreuses adaptations. En plus des problèmes techniques (qualité de la connexion Internet et du son, notamment), il faut adapter les pratiques pédagogiques, faire face à une gestion de classe hors normes, mais également relever les défis liés à l'organisation des évaluations lorsque le groupe est divisé dans trois ou quatre établissements. Comme il existe de très nombreuses contraintes liées tant à la préparation, à la prestation qu'à la correction, la FEC-CSQ défend notamment l'importance de mieux encadrer ce type de pratique particulièrement développée dans plusieurs cégeps de l'Est-du-Québec. La formation offerte au personnel enseignant lorsqu'un nouveau cours est mis sur pied est notamment importante, tout comme la consultation des personnels au sein de l'organisation lorsqu'il est décidé qu'un programme prendra un virage synchrone. Si les cours de spécialité associés au programme en question sont alors offerts à distance, les cours obligatoires de la formation générale devront l'être eux aussi, ce qui implique donc davantage d'enseignantes et d'enseignants.

Les cours offerts en mode synchrone ne remettent toutefois pas autant en question le cadre d'exercice de la profession enseignante que les cours offerts en mode asynchrone. Ce type de cours, en particulier au secteur régulier, est notamment offert en marge du réseau collégial par l'organisme Cégep@distance, par du personnel enseignant pour la création des cours, et par des tutrices et tuteurs contractuels pour ce qui est de « l'encadrement » et de la correction. Un seul programme préuniversitaire (*Sciences humaines*) et deux programmes techniques (*Éducation à l'enfance* et *Comptabilité et gestion*) y sont offerts, mais les cours de la formation générale peuvent y être suivis à la pièce. Plusieurs cégépiens et cégépiennes peuvent ainsi suivre ce genre de cours lorsqu'elles ou ils l'ont échoué dans leur cégep. Comme mentionné précédemment, si cet organisme offre moins de 10% des cours de l'ensemble « des FAD » dans le réseau collégial, il forme tout de même des milliers de jeunes par année en mode asynchrone. Une fois encore, un portrait plus détaillé des cours asynchrones, notamment les AEC à la formation continue offertes dans les cégeps, est nécessaire afin de mesurer les changements en cours. Dans ce domaine, l'accès à ce type d'information est encore plus critique, car les cours asynchrones remettent en question les modalités actuelles de la pratique de la profession enseignante au collégial. Une fois le cours créé, et en plus des droits d'auteur à préciser sur ce dernier, il n'y a plus de prestation, d'encadrement et d'évaluation associés

à un nombre d'élèves qui permettent de calculer la charge de travail à l'enseignement collégial. De plus, comme le conflit à la TÉLUQ le démontre présentement, le statut de tutrice ou de tuteur apparaît comme une dévalorisation et une précarisation de la profession enseignante. Dans ce domaine, la vigilance devra être particulièrement importante au cours des prochaines années.

Enfin, la défense de la relation pédagogique, qui est au cœur de la profession enseignante, et la socialisation comme fonction centrale de l'éducation ne devront pas être mises de côté dans les réflexions à venir sur le développement des nouveaux modèles d'enseignement. De plus, à l'échelle du réseau collégial, il ne faudra pas perdre de vue que tout développement doit favoriser l'accès et la collaboration plutôt que l'isolement et la compétition. C'est d'ailleurs ce qu'a mis de l'avant la FEC-CSQ dans le cadre de son avis sur le eCampus, déposé au printemps 2019.

## 2.2 LA FORÊT (OÙ LA JUNGLE ?) DU NUMÉRIQUE EN ÉDUCATION

Comme nous venons de le constater, la FAD connaît un développement important (pour ne pas dire inquiétant sous certains aspects), notamment dans les établissements universitaires. On peut toutefois se demander si la FAD ne représente pas l'arbre qui cache la forêt du numérique en éducation. De la petite enfance aux cycles supérieurs, des ressources éducatives en ligne à la technopédagogie, rares sont les espaces vierges de nouveaux outils technologiques. Comme souligné dans le rapport du Fonds des médias du Canada (2019), il s'agit d'un gigantesque marché à l'échelle internationale qui connaît une croissance impressionnante (30% en 2017). Les géants du Web ont bien identifié ce marché lucratif de milliards de dollars. Les entreprises du GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) développent en effet des outils tant pour la population étudiante que pour le personnel enseignant. Citons par exemple « *Google Classroom* », « *Amazon Inspire* », « *Facebook for education* », etc. (Delbecque, 2019). Toujours selon le Fonds des médias du Canada, YouTube ne souhaite pas demeurer en reste et a annoncé un investissement de 20 milliards de dollars en 2018 pour « soutenir les créateurs et organismes experts axés sur l'éducation » (p. 41).

La concurrence est donc importante dans cette « jungle » du marché du numérique en éducation. Si plusieurs peuvent y voir un avantage pour le milieu de l'éducation en ce qui a trait à l'accès à des logiciels et à du contenu, d'autres pourront au contraire y voir plusieurs dangers. Parmi les risques d'un tel développement, il est notamment possible de constater une forme de privatisation de l'éducation si des entreprises aussi puissantes définissent de plus en plus de contenu éducatif en se frayant un passage, en apparence neutre, grâce aux logiciels gratuits qui sont offerts en ligne. On peut également s'interroger sur la place du français ou d'autres langues dans ce développement.

Face à cette vague du numérique en éducation, rares sont les acteurs publics qui ne se sont pas positionnés sur le sujet. C'est par exemple ce qu'a fait la Fédération des cégeps en 2016 en publiant un mémoire intitulé « Le réseau collégial, une vision à l'ère du numérique ». Publié dans le cadre des consultations gouvernementales sur la stratégie numérique, le regroupement des directions de cégep mettait de l'avant la nécessité pour le réseau de s'adapter, tant par rapport aux compétences visées pour l'apprentissage que pour les pratiques pédagogiques et les infrastructures. Bien sûr, les conventions collectives devraient, elles aussi, mieux s'adapter au numérique ! Pour la Fédération des cégeps, il s'agit de « positionner le modèle d'enseignement collégial québécois face à la concurrence mondiale qui émerge » (p. 46). Bien que des adaptations et de nouvelles ressources soient en effet nécessaires, nous pouvons déplorer le manque de perspective critique face à l'implantation des nouvelles technologies. Comme le souligne Réjean Bergeron, professeur de philosophie au Cégep Gérald-Godin, plusieurs semblent faire preuve « d'illusion numériste », voire de « fétichisme technologique » (2017). C'est comme si les nouvelles technologies permettaient de faire fi de la vision de l'éducation qui est mise de l'avant par leur utilisation. On pourrait soulever le même genre de critiques face au *Plan d'action numérique en éducation* et au *Cadre de référence de la compétence numérique* publiés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur durant la dernière année. Bien que certains aspects mis de l'avant soient pertinents, on peut craindre que de si importantes politiques publiques (accompagnées de plus d'un milliard de dollars) ne fassent qu'encourager cette vague numérique en laissant à la marge la réflexion critique sur le sujet.

Parmi les éléments positifs, mentionnons tout de même l'importance pour les jeunes de mieux apprendre à naviguer dans l'espace virtuel (la cyber hygiène) ou la nécessaire mutualisation de plusieurs services et ressources au sein du système éducatif public. Par contre, du côté des aspects plus négatifs, l'enthousiasme pour les nouvelles technologies en éducation semble dépasser leur réel impact positif tel que mesuré dans des recherches, comme le rappelait Normand Baillargeon (2019). L'OCDE (2015) a par exemple conclu que « les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences ». Dans une autre perspective, d'autres ont mentionné que ce n'est pas forcément l'utilisation ou non des technologies qui importe, mais plutôt l'utilisation d'une approche pédagogique mieux adaptée aux outils disponibles (Gauthier, 2019). Quoiqu'il en soit, le débat est loin d'être terminé.

Toutes les sphères du monde de l'éducation sont donc interpellées par le numérique qui concerne autant ce que doivent apprendre les élèves, comment les professeures et professeurs devraient l'enseigner, avec quelles ressources en ligne et visant quel mode d'évaluation. C'est d'ailleurs cette diversité que l'on peut en partie constater dans l'annexe S058 du Régime budgétaire et financier des cégeps qui prévoit plus de 7 millions de dollars pour l'année 2018-2019 pour les six volets suivants : formation continue du personnel, maximisation du rôle des conseillères et conseillers pédagogiques, acquisition et développement de ressources éducatives numériques, soutien aux personnes usagères, renforcement de la sécurité de l'information et projets d'innovation liés aux technologies numériques. Issue du Plan d'action numérique en éducation, cette mesure propre au réseau collégial illustre comment peuvent se déployer les intentions du gouvernement sur ce thème. Cela démontre également l'importance de bien s'approprier le numérique en éducation pour mieux cibler les revendications collectives à mettre de l'avant. Comme le soulignaient des membres de la FEC-CSQ dans l'enquête dont il sera question dans la partie suivante : « Il faut diminuer la pression constante à se former et à intégrer un tas de nouveaux outils. Autrement dit, réfléchir davantage à la pertinence de les utiliser (via des formations plus spécifiques) ». Une autre personne interrogée soulevait l'interrogation suivante : « Posons-nous la question de l'impact réel que ces outils ont sur les étudiantes et les étudiants avant d'en faire l'achat ou d'en imposer l'utilisation ».

### 2.3 CE QU'EN PENSENT LES MEMBRES DE LA FEC-CSQ

Dans le cadre de son chantier numérique en éducation et en enseignement supérieur visant à mieux connaître les effets des transformations technologiques sur le travail de ses membres, la CSQ a réalisé récemment une vaste enquête (Bernier et Pellard, 2018). Dans le cadre de cette démarche, plus de 500 enseignantes et enseignants de cégep ont été consultés sur plusieurs aspects de l'impact du numérique sur leur travail (l'ensemble des résultats est disponible à l'annexe 2).

**«Avec le numérique, tout va plus vite, les tâches se multiplient»**

*Extrait de l'enquête réalisée dans le cadre du chantier numérique de la CSQ (Annexe 2)*

**98%** Extrêmement favorable à l'utilisation des outils numériques

**86%** Augmentation des tâches effectuées en dehors des heures régulières de travail

**40%** Aucun impact sur la gestion de classe

**38%** Aucune formation reçue sur l'utilisation de base des outils numériques

Les résultats de ce sondage nous révèlent des aspects positifs et négatifs liés à l'implantation du numérique. Tout d'abord, de manière peut-être plus surprenante, ce sont 98% des personnes répondantes qui se disent extrêmement favorables à l'utilisation des outils numériques dans leur travail. Nous sommes loin de la description conservatrice et technophobe que plusieurs aiment faire du personnel des services publics et des membres des syndicats ! Une majorité des personnes interrogées constatent également une amélioration de la collaboration et de la communication avec leurs collègues grâce à ces outils.

Malgré cela, plusieurs aspects négatifs ressortent des résultats. Alourdissement et diversification des tâches à effectuer, augmentation du temps consacré à l'utilisation des outils numériques sur le temps personnel et impacts mitigés sur les étudiantes et les étudiants font partie des éléments à classer du côté de l'impact négatif. Face à ces constats au sein du personnel enseignant, il n'est pas surprenant que le manque de temps pour l'appropriation des outils numériques ainsi que la volonté d'avoir accès à des formations suffisantes, adaptées et reconnues soient mis au premier plan lorsqu'on les questionne sur les obstacles et les pistes d'action à envisager. Comme pour plusieurs autres catégories de personnel de l'éducation, les membres de la FEC-CSQ interrogés mettent notamment de l'avant la nécessité d'avoir accès à des formations adaptées et d'être mieux consultés sur le choix des outils et leur usage.





# 3. Mobilisation 2.0 : potentiel et limites du numérique

Dans les deux premières parties de ce document, nous avons pu constater que le syndicalisme enseignant est doublement confronté à la révolution numérique. D'un point de vue social, on assiste notamment à une redéfinition de la sphère médiatique qui a des conséquences potentiellement importantes sur la vie démocratique et politique de nos sociétés. Dans une perspective professionnelle, l'exercice de la profession enseignante et tout le milieu de l'éducation sont confrontés à des transformations notables. Dans notre réflexion sur le Syndicalisme 2.0, il s'avère également incontournable de s'interroger sur ce que peut apporter le numérique dans le domaine de l'action et de la mobilisation.

## 3.1 L'OBLIGATION DE LOYAUTÉ ET LES MÉDIAS SOCIAUX

Le 5 février 2018, Radio-Canada rendait publique la suspension d'un professeur du Cégep du Vieux Montréal en raison de propos homophobes tenus sur Facebook alors qu'il n'était pas au travail (Gerbet, 2018). Dans le même article, l'enseignant en question se défendait en prônant son droit à la liberté d'expression. Bien qu'il s'agisse d'un cas particulier, qui aurait d'ailleurs pu se dérouler sans l'existence des réseaux sociaux, cette situation illustre toutefois bien la portée que peuvent avoir des propos tenus en ligne. Ces derniers, contrairement à des discussions ordinaires, ont une portée beaucoup plus grande et peuvent engendrer des conséquences plus importantes allant jusqu'au congédiement. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans un autre cas, au Cégep André-Laurendeau, alors que l'employé qui acceptait ses étudiantes et étudiants comme amis Facebook a développé une trop grande familiarité avec eux et a tenu des propos inappropriés (Syndicat de l'enseignement du cégep André-Laurendeau c. Collège André-Laurendeau, SAE 8738). Ces différents cas mettent en lumière le fait que l'on ne peut pas tout dire sur les réseaux sociaux, car le droit à la liberté d'expression est notamment limité par l'obligation de loyauté envers l'employeur.

### Peut-on tout dire sur les réseaux sociaux?

#### Un équilibre fragile entre liberté d'expression et obligation de loyauté

« Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association »

*Article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne*

« Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et honnêteté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail »

*Article 2088 du Code civil du Québec*

Comme le soulignait le professeur en droit des libertés de la personne de l'Université Laval Louis-Philippe Lampron, « le droit à la liberté d'expression est fondamental, mais il n'est pas sans limites [...]. Il faut aussi être conscient que ce qu'une personne fait en dehors de son milieu de travail peut avoir des répercussions sur la relation d'emploi » (Gerbet, 2018). Un ensemble de règles générales encadre donc l'utilisation des réseaux sociaux du point de vue du personnel enseignant. Il faut notamment retenir que l'obligation de loyauté s'applique même en dehors du travail et que ce qui se trouve sur les médias sociaux n'est pas du domaine privé. Cependant, bien que des règles plus spécifiques concernant notamment « l'immunité

relative» des représentantes ou des représentants syndicaux mériteraient d'être soulignées, nous ne pouvons le faire dans le cadre de ce document plus général. Toutefois, il nous semble pertinent de mentionner l'existence d'encadrements locaux sur ce sujet dans plusieurs cégeps.

Au Cégep de Drummondville, une *Politique d'utilisation des réseaux sociaux* a ainsi été adoptée en mai 2018. On y retrouve le comportement attendu des membres du personnel sur les réseaux sociaux en lien avec leur emploi : obligation de loyauté, respect des informations confidentielles et respect de la vie privée y sont notamment rappelés. On y précise également que « si l'enseignant ou l'enseignante utilise un compte pour des raisons personnelles ET comme outil professionnel, il doit s'assurer de créer une liste d'amis "étudiants et étudiantes" afin d'être en mesure de restreindre leurs accès ». Au Cégep de Matane, c'est un guide encadrant l'utilisation des réseaux sociaux qui est disponible sur le sujet. On y édicte les comportements attendus des membres du personnel mentionnés plus haut, mais également les suivants : « s'identifier distinctement du cégep lorsque l'employé émet des opinions » ou « tracer la ligne entre la vie professionnelle et la vie personnelle ». Une « nétiquette » se retrouve également à la fin du document afin de mettre de l'avant les bonnes pratiques dont le respect des autres, ou encore, le conseil suivant : « Si vous avez un doute, ne publiez pas ». Qu'on les juge pertinents ou non, ces encadrements locaux méritent d'être connus, car ils permettent de mieux savoir quel est le « terrain de jeu » dans lequel il est possible d'évoluer.

### 3.2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILISATION 2.0

Malgré les limites engendrées par le cadre légal, qu'il faut connaître pour évoluer dans l'univers des médias sociaux, la possibilité d'utiliser ces nouveaux outils pour favoriser la communication et la mobilisation n'est pas exclue pour autant. Avant de s'intéresser plus spécifiquement à l'intérêt que cela peut représenter pour une organisation syndicale, commençons par tenter de résumer les caractéristiques de la mobilisation 2.0. Les recherches de Mireille Lalancette, professeure à l'UQTR, et de son collègue Vincent Reynaud sont, à ce titre, très éclairantes (2016, 2018, 2019). Du *Printemps érable* au *Printemps arabe*, en passant par le mouvement des *Indignados* en Espagne ou du *Tea Party* aux États-Unis, leurs travaux permettent de mieux décrypter ce qui est constitutif de ces mouvements sociaux pour lesquels l'utilisation des réseaux sociaux a été très importante.

La croissance fulgurante de la possession d'un appareil mobile couplée à l'explosion de l'utilisation des réseaux sociaux, notamment chez les plus jeunes, a redéfini les modes d'interaction au sein de la société civile. Si, comme nous l'avons constaté précédemment, la révolution numérique a eu des effets directs sur la sphère médiatique et sur la vie démocratique, il en est de même en ce qui concerne l'implication citoyenne. Les acteurs considérés comme traditionnels, tels que les partis politiques, les groupes communautaires, les syndicats et les organisations patronales, ne sont plus seuls à être capables de se faire entendre dans la sphère publique. Les nouveaux outils technologiques à la disposition de tout un chacun permettent en effet d'interpeller directement la population (dans la limite de nos bulles algorithmiques !) ainsi que les élites et de faire évoluer l'agenda politique. Les médias sociaux ont donc pu donner une voix à des groupes minoritaires comme les Premières nations, avec *Idle No More*, ou favoriser le débat public sur des sujets tabous comme le mouvement contre les agressions sexuelles avec *#MeeToo*. Grâce aux moyens à leur disposition, plusieurs ont donc eu l'occasion de dénoncer des situations d'injustice avec une portée sans précédent grâce aux réseaux sociaux.

Comme le notent Lalancette et Reynaud, cela a permis à plusieurs mouvements sociaux d'être plus inclusifs, plus spontanés, mais également plus décentralisés que les mobilisations traditionnelles. Ce type d'organisation, qui peut favoriser la démocratie directe et la participation, a toutefois son lot de contreparties. Toujours selon ces auteurs, ces nouvelles mobilisations sont souvent très fragmentées et manquent de cohésion. Bien qu'il faille différencier les interventions proprement individuelles des mobilisations plus collectives, certains ont pu qualifier « d'égo-militantisme » le fait de vouloir porter ses propres revendications à l'aide de plateformes Web parfois aussi convaincantes que celles de grandes organisations structurées. Pétitions, campagnes, articles ou vidéos sont plus que jamais aisément produits et diffusés. Par contre, dans le monde virtuel, il semble parfois difficile de distinguer (en plus du vrai et

du faux) les appuis réels exposés par un groupe à l'aide d'une page Web ou d'un compte Facebook. Il est donc possible de s'interroger sur les effets de la multiplication de ce type de mobilisation sur l'action collective. Bien que plusieurs aient des effets positifs, ces mobilisations peuvent parfois manquer de pérennité, de légitimité et, parfois, ne pas parvenir à se traduire effectivement en changement politique. Par exemple, le mouvement *Occupy*, qui dénonçait l'accaparement des richesses par le groupe des 1 % les plus riches, a certes permis de sensibiliser à la cause, mais n'a pas entraîné de changements visant une meilleure répartition des richesses aux États-Unis... loin de là!

À l'opposé, on peut penser que c'est bien grâce au mouvement *#MeeToo* et ce qui en a découlé au Québec que la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* a été adoptée en 2017. Le mouvement étudiant des Carrés rouges de 2012 a également réussi à faire reculer le gouvernement sur l'augmentation des frais de scolarité. Il faut toutefois préciser qu'il n'est pas aisé de mesurer les effets directs de ces mobilisations en lien avec l'utilisation des médias sociaux, car de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte. En ce qui a trait au mouvement étudiant de 2012, Lalancette et Reynaud évaluent par exemple que Twitter a été un instrument à l'influence limitée, car la majorité des Tweets relayaient de l'information issue des médias traditionnels.

Le cas des Gilets jaunes, en France, illustre également bien les tensions qui peuvent traverser ce type de mouvement. Extrêmement actifs et ancrés dans une large partie de la population grâce à des constats sociaux légitimes, les Gilets jaunes n'ont pas d'organisation structurée et peinent à se trouver des porte-paroles et à mettre de l'avant des revendications démocratiquement débattues. Dans une moindre mesure, la mobilisation pour le climat qui existe actuellement au Québec, largement basée sur les médias sociaux, en est une autre illustration, car une partie de la mobilisation est basée sur l'existence de pages Facebook telles que *La planète s'invite au Parlement*, *La planète s'invite à l'Université* ou *Profs pour la planète* qui n'appartiennent pas à des associations organisées. À cela s'ajoute l'initiative individuelle de Dominique Champagne qui a mis sur pied un mouvement, lui aussi fortement organisé autour des médias sociaux, soit Le Pacte. Loin de vouloir critiquer ces différentes formes d'action dont les organisations syndicales partagent le plus souvent les objectifs, l'objet est bien ici de mieux les comprendre pour favoriser l'implication de toutes et tous et la collaboration des différents types d'organisation.

### 3.3 PRATIQUES SYNDICALES ET MOBILISATION 2.0

Bien que considéré comme homogène par plusieurs dans le discours public, le mouvement syndical au Québec comme ailleurs est très diversifié, tant par la sphère d'activité des membres représentés que par les modèles d'organisation proposés. Les effets du numérique sur le travail peuvent ainsi être appréhendés de manière différente selon le domaine d'activité. Dans plusieurs industries, les nouvelles technologies ont parfois pu être associées à des gains de productivité qui pouvaient permettre de revendiquer une amélioration des conditions de travail, alors que dans d'autres secteurs, certains changements menacent l'existence même des emplois (Vandaele, 2018). La perspective d'utilisation des médias sociaux pour porter les revendications syndicales peut donc varier selon le secteur privé ou public et le type de travail des membres qui intègrent à des degrés divers les nouvelles technologies. Cette utilisation peut également varier selon les pratiques syndicales existantes à l'échelle locale ou nationale. Comme il n'y a pas qu'une seule manière d'utiliser les médias sociaux, celle-ci va davantage être le reflet de la culture organisationnelle en place. Ainsi, une organisation plus hiérarchique pourrait avoir tendance à laisser moins de place à l'expression et à la promotion d'opinions divergentes ou d'actions des autres groupes. Comme le mentionne Philippe de Grosbois: « Si l'on souhaite se pencher sur l'utilisation du potentiel du numérique dans le mouvement syndical, il faut donc reconnaître d'emblée qu'il n'y a non pas une, mais plusieurs appropriations possibles, qui découlent souvent d'une variété d'approches politiques du syndicalisme » (De Grosbois, 2018, p.177). Comme il est possible de le constater dans le tableau ci-dessous, d'autres auteurs ont proposé plusieurs pistes de réflexion pour mieux comprendre les conditions favorisant l'utilisation des réseaux sociaux ainsi que les avantages qui peuvent en découler.

## Conditions, potentiel et limites d'utilisation des réseaux sociaux par les organisations syndicales

<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Passer d'une culture hiérarchique à une culture en « réseau »</li> <li>✓ Coordonner les campagnes plutôt que les diriger</li> <li>✓ Investir des ressources</li> <li>✓ Adaptation des modes de communication aux codes des médias sociaux : personnalisés, brefs, visuels et basés sur les émotions</li> </ul>
<b>AVANTAGES POTENTIELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apporter du soutien à l'implication militante dispersée ou même isolée sur le territoire</li> <li>✓ Favoriser le sentiment d'action collective</li> <li>✓ Apporter une image plus ancrée dans le quotidien des personnes</li> <li>✓ Créer des liens avec les personnes actives sur le Web</li> <li>✓ Utiliser les plateformes en ligne pour renforcer l'action terrain</li> <li>✓ Encourager de nouvelles formes d'actions collectives</li> </ul>
<b>RISQUES ET LIMITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obligation de loyauté envers l'employeur à respecter</li> <li>✓ Possibilité de surveillance accrue de la partie patronale</li> <li>✓ Exposition plus forte aux contre-discours et aux « trolls »</li> </ul>

Source: Traduction libre inspirée de Vincent Pasquier et Alex J. Wood, *The power of social media as a labour campaigning tool: lessons from OUR Walmart and the Fight for 15*, ETUI Policy Brief, no 10, 2018.

Loin d'être systématique, une utilisation des réseaux sociaux judicieuse semble pouvoir, à l'interne, favoriser la participation des membres et, à l'externe, augmenter la visibilité des revendications. Pour cela, la compréhension des mécanismes mis en œuvre par les nouveaux types de mobilisation 2.0 est particulièrement importante, notamment en ce qui concerne les codes de communication à adopter, plus axés sur le visuel, la spontanéité et le côté émotif du message. À ce titre, les médias sociaux peuvent donc apparaître comme un miroir des pratiques syndicales en place, mais également comme un levier pour la démocratisation et le renforcement des actions envisagées.

Ces nouvelles stratégies à mettre en œuvre devraient toutefois être considérées comme un élément de plus dans le répertoire d'actions collectives disponibles plutôt que comme une solution miraculeuse aux défis des organisations syndicales, comme le soulignent à juste titre certains auteurs (Vandaele, 2018). Outre la transformation du marché du travail provoquée en partie par le numérique à laquelle doivent faire face les associations de personnes salariées, l'institutionnalisation et la judiciarisation des organisations du monde du travail demeurent un enjeu important. Le renforcement des capacités d'actions locales et nationales et l'obtention de gains concrets pour les travailleuses et les travailleurs sont loin de passer uniquement par l'utilisation stratégique du numérique. Cependant, comme certains ont pu le noter de manière pertinente, le mouvement syndical est porteur de certaines caractéristiques qui peuvent réaffirmer sa pertinence à l'ère de la mobilisation 2.0. « Les réseaux sociaux favorisent l'individualité, ils ne donnent pas le sens du collectif », affirme Thierry Vedel, chercheur au CNRS et spécialisé dans les relations entre Internet et la politique. « Et c'est là qu'on a besoin de l'aide d'organisations comme les syndicats. Ils ne sont pas parfaits non plus, ils ont des problèmes de fonctionnement, mais ce sont des machines à produire des revendications collectives. Ils mettent de l'ordre, hiérarchisent, organisent », précise-t-il (Nicolas et Candau, 2018). Parfois considérés par certaines militantes et certains militants comme plus lents à réagir et à intervenir sur la scène publique, les syndicats apparaissent cependant comme des organisations structurées qui favorisent la consultation, la pérennité de la défense de nombreux droits et la mise à l'agenda de nouvelles revendications sociales. Alors que la surinformation rend parfois difficile la communication avec les membres et les concitoyennes et concitoyens, c'est sans doute un judicieux mélange entre les nouvelles formes de mobilisation 2.0 et les pratiques plus classiques de mobilisation syndicale qui permettra de favoriser une amélioration des conditions de travail et de vie pour une majorité de la population.

# Conclusion

## S'OCCUPER DU NUMÉRIQUE POUR NE PAS QUE LE NUMÉRIQUE S'OCCUPE DE NOUS

La révolution numérique touche tous les aspects de nos vies, tant personnelles que professionnelles. Dans ce document de réflexion, nous avons tenté d'orienter les réflexions en soulevant l'interrogation suivante : quel syndicalisme enseignant à l'ère du numérique ? Pour ce faire, le sujet a été abordé sous trois angles : social, professionnel et syndical. Nous avons pu, tout d'abord, rappeler que la transformation de la sphère médiatique et des interactions sociales à travers le numérique a une influence non négligeable sur le fonctionnement de nos démocraties. Tout en permettant de libérer la parole de plusieurs groupes ou individus en situation d'exclusion ou minoritaire, l'affaiblissement des sources d'information fiables, couplé à la mainmise d'entreprises privées sur nos informations personnelles, a entraîné une polarisation des opinions et pose des risques aux institutions démocratiques.

Dans un deuxième temps, notamment grâce à des données publiées par le gouvernement dans le cadre de son plan action numérique et son projet de eCampus, nous avons pu présenter le développement et les effets des différents modes de formation à distance (FAD) en enseignement supérieur. Le monde de l'éducation est largement traversé par une vague du numérique, influencé notamment par le secteur privé. Il importe de bien le saisir afin que la technologie ne devienne pas une fin en soi. Les débats sur les différentes méthodes pédagogiques, avec ou sans numérique, doivent demeurer au cœur des échanges en éducation. La relation pédagogique, au cœur du métier d'enseignant, doit également être protégée. Malgré plusieurs réticences dans le milieu, le sondage réalisé auprès des membres de la FEC-CSQ démontre une très grande ouverture à l'utilisation des outils technologiques.

Enfin, les nouveaux modes de mobilisation qui utilisent largement les médias sociaux ont retenu notre attention. Si plusieurs de leurs caractéristiques s'avèrent pertinentes pour la mobilisation syndicale, dont la participation plus décentralisée, il demeure que le manque de structures, de ressources et même parfois de légitimité nous permet de mettre de l'avant une complémentarité entre les deux types de mouvement.

Il existe bien « des batailles d'Internet » à mener, car le numérique n'est pas bon ou mauvais par nature, mais est plutôt porteur à la fois d'opportunités et de risques. Pour contrer les nombreuses dérives possibles, il est nécessaire de mieux comprendre cet univers qui doit être au service du bien commun et non pas à celui d'intérêts particuliers. C'est d'ailleurs ce qui est mis de l'avant dans la récente *Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle* qui énonce une dizaine de principes fort pertinents à ce sujet. Du respect de la vie privée au principe de prudence en passant par des préoccupations démocratiques et environnementales, le contenu de cette déclaration mérite sans doute d'être mieux connu. Espérons que cela puisse favoriser le développement de certains droits, comme celui à la déconnexion, la réduction de la fracture sociale et numérique ou, encore, un renforcement de l'encadrement des géants du Web. En d'autres termes, il semble que nous soyons à la croisée des chemins pour savoir où nous mènera la révolution numérique en cours. D'où l'importance de se pencher activement, comme nous avons tenté de le faire dans ce document, sur les défis et les enjeux que soulèvent les transformations actuelles afin d'y insuffler une orientation qui soit davantage à l'image du syndicalisme que nous défendons, c'est-à-dire au service du bien commun.

# Références

- BATES Tony, *Évolution de la formation à distance et de l'apprentissage en ligne dans les universités et collèges du Canada : 2018*, Association canadienne de recherche sur la formation en ligne.
- BERNIER France et Mathieu PELARD, *Le chantier numérique : un chantier pour répondre aux besoins de nos membres. Résultats de l'enquête en éducation*, Centrale des syndicats du Québec, février 2018.
- BONIN Sylvie, *Les enjeux de la formation à distance*. Une analyse ICOPE, Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, décembre 2018.
- CEFRIO, « Internet pour s'informer et pour communiquer », *NETendances2017*, Volume 8, no 5.
- CEFRIO, « L'usage des médias sociaux au Québec », *NETendances2018*, Volume 9, no 5.
- CÉGEP DE MATANE, *Bilan des expérimentations à l'enseignement régulier en formation à distance*, Comité de la formation à distance, mai 2018.
- Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle*, 2018. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.declarationmontreal-iaresponsable.com/>
- DE GROSOBOIS Philippe, « Le numérique et ses appropriations syndicales », dans *Syndicalisme. Institutions ou mouvement ?*, *Nouveaux Cahiers du socialisme*, no 19, 2018, p. 176-185.
- DE GROBOIS Philippe, *Les batailles d'Internet*, Montréal, Écosociété, 2018.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPs, *Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur. Le réseau collégial, une vision à l'ère du numérique*, Mémoire présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016.
- FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ), *Chantier eCampus et formation à distance en enseignement supérieur*, Avis présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, février 2019.
- FLAMAND Philippe et Michel Vervais, « Au-delà de la révolution numérique. Un nouveau paysage pour l'éducation », présentation dans la cadre du colloque organisé par la Fédération des cégeps, *Le réseau collégial à l'ère du numérique*, 15 juin 2017. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.slideshare.net/communicationscad/audel-de-la-rvolution-numrique-un-nouveau-paysage-pour-lducation%20>
- FONDS DES MÉDIAS DU CANADA, *On se prend la main*, Rapport annuel sur les tendances dans l'industrie audiovisuelle, 2019.
- LALANCETTE Mireille et Vincent RAYNAULD, *Online Mobilization: Tweeting Truth to Power in An Era of Revised Patterns of Mobilisation 2.0 in Canada*. À paraître.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Chantier eCampus. FAD enseignement supérieur, Cahier du participant*, Gouvernement du Québec, avril 2018.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Cadre de référence de la compétence numérique*, Gouvernement du Québec, 2019.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, Gouvernement du Québec, 2017.
- MONTPETIT Isabelle, « L'information, outil de démocratie », dans *Renouveler le syndicalisme. Pour changer le Québec*, Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépannier (dir.), Montréal, Écosociété, 2015, p. 162-178.
- PASQUIER Vincent et Alex J. WOOD, « The power of social media as a labour tool: lessons from OUR Walmart and the Fight for 15 », *ETUI Policy Brief*, No 10, 2018.
- PAQUELIN Didier, « D'une université campus à une université multi-modale », *Distances et médiations des savoirs* [En ligne], 16 | 2016, mis en ligne le 10 décembre 2016, consulté le 22 mai 2019 : <http://journals.openedition.org/dms/1602>

RAYNAULD, V., M. LALANCETTE et S. TOURIGNY-KONÉ (2016), « Political Protest 2.0: Social Media and the 2012 Student Strike in the Province of Quebec », *French Politics*, 14(1), 1–29.

VANDAELE Kurt, *Will trade unions survive in the platform economy? Emerging patterns of platform workers' collective voice and representation in Europe*, Working Paper, ETUI, Brussels, 2018.

### **Journaux et revues**

BAILLARGEON Normand, « De l'école et des écrans », *Le Devoir*, 4 mai 2019.

BERGERON Réjean, « Se faire passer un sapin numérique ! », *Huffingtonpost*, 29 avril 2019.

BERGERON Réjean, « L'école du futur : une fuite en avant », *Huffingtonpost*, 25 avril 2017.

CORNEAU Maxime, « Cégep : des cours d'éducation physique sur Internet critiqués », *Radio-Canada*, 19 mars 2019.

DELBECQUE Yannick, « Endoctrinement technologique à l'école », *À bâbord!*, No 76, octobre-novembre 2018.

DUTRISAC Robert, « L'école numérique : technophile à l'aveugle », *Le Devoir*, 6 mai 2019.

GERBET Thomas, « Un professeur de cégep suspendu pour des propos homophobes », *Radio-Canada*, 5 février 2018.

LEROY-GIRAUD Albin, « Où en est la révolution numérique ? », revue *Sciences humaines*, février 2018.

NICOLAS Clément et Marion CANDAU, « Les gilets jaunes pris au piège des réseaux sociaux », *Euractiv*, 10 décembre 2018. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/les-gilets-jaunes-pris-au-piege-des-reseaux-sociaux/>



# Annexe 1

## #Syndicalisme 2.0

### Résumé des pistes de réflexion

#### DÉMOCRATIE 2.0: MÉDIAS, DÉMOCRATIE ET NUMÉRIQUE

- ✓ Contre les injustices sociales et environnementales provoquées par la révolution numérique.
- ✓ Importance d'assurer une diversité des médias et une fiabilité des sources journalistiques.
- ✓ Promouvoir les actions visant à réduire l'influence et à circonscrire l'effet des algorithmes et de l'intelligence artificielle sur la vie démocratique.

#### ÉDUCATION 2.0: FORMATION À DISTANCE (FAD) ET NUMÉRIQUE EN ÉDUCATION

- ✓ Mieux encadrer « les FAD » pour défendre la profession enseignante.
- ✓ Exiger une meilleure participation et davantage de financement pour l'implantation du numérique en éducation.
- ✓ Veiller à ce que l'introduction du numérique en éducation ne se fasse pas sous le signe de la privatisation, mais bien de l'intérêt commun.

#### MOBILISATION 2.0: POTENTIEL ET LIMITES DU NUMÉRIQUE POUR L'ACTION SYNDICALE

- ✓ Renforcer nos « compétences syndicales numériques ».
- ✓ Utiliser le potentiel des médias sociaux à l'interne afin de démocratiser nos pratiques syndicales.
- ✓ Utiliser le potentiel des médias sociaux à l'externe pour renforcer notre influence collective.





# Annexe 2

## Le chantier numérique CSQ en éducation

### Résultats de l'enquête auprès des membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

Les données présentées dans ces annexes sont issues de l'enquête sur le numérique auprès du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, lancée le 01 novembre 2017 par La Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Le taux de participation de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) est de 19,7%, c'est-à-dire 543 membres sur les 2760 recensés.

Le questionnaire a permis de 1) dresser un portrait général des répondantes et répondants de votre fédération; 2) de documenter les enjeux du numérique qui ont des impacts sur le travail; 3) des impacts sur le milieu de travail et; 4) les besoins de formation mentionnés par vos membres. Ces éléments constituent la structure d'analyse que nous avons développée et que nous présentons ici.

#### 1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS

**TABLEAU 1:** Répartition des répondantes et répondants selon le genre (en effectif et en %), 2017 [n=543]

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Un homme	221	40,7%
Une femme	319	58,7%
Autre	3	0,6%
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 2:** Répartition des répondantes et répondants par groupe d'âge (en effectif et en %), 2017 [n=543]

	EFFECTIF	POURCENTAGE
18-24 ans	6	1,1%
25-34 ans	96	17,7%
35-49 ans	278	51,2%
50-59 ans	131	24,1%
60 ans et plus	32	5,9%
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 3: Répartition des répondantes et répondants par secteur de travail (en effectif et en %), 2017 [n=540]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Préuniversitaire	263	48,7%
Technique	259	48,0%
Formation continue	18	3,3%
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 4: Répartition des répondantes et répondants par statut d'emploi (en effectif et en %), 2017 [n=540]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Permanent à temps plein	342	63,3%
Non permanent à temps plein	111	20,6%
Non permanent à temps partiel	87	16,1%
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 5: Répartition des répondantes et répondants par statut d'emploi, atypique-typique (en effectif et en %), 2017 [n=540]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Typique	342	63,3%
Atypique	198	36,7%
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 6: Répartition des répondantes et répondants selon l'ancienneté dans le secteur de l'éducation (en effectif et en %), 2017 [n=542]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Moins de 5 ans	69	12,7%
5 à 9 ans	115	21,2%
10 à 14 ans	113	20,9%
15 à 19 ans	89	16,4%
20 à 24 ans	65	12,0%
Plus de 25 ans	91	16,8%
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 7: Répartition des répondantes et répondants selon l'ancienneté avec leur employeur actuel (en effectif et en %), 2017 [n=542]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Moins de 5 ans	113	20,9%
5 à 9 ans	131	24,2%
10 à 14 ans	109	20,1%
15 à 19 ans	70	12,9%
20 à 24 ans	59	10,9%
Plus de 25 ans	60	11,0%
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>

## 1.2 LES IMPACTS SUR LE TRAVAIL

*Cette section documente les enjeux du numérique qui ont des impacts sur le travail. Vous y retrouverez les indicateurs suivants: l'utilisation du matériel technologique personnel, les impacts sur les tâches professionnelles; une évaluation du travail réalisé pendant la vie personnelle et une auto-évaluation des compétences numériques.*

**TABLEAU 8: Répartition des endroits d'utilisation du matériel technologique personnel (ordinateur, téléphone, tablette) pour réaliser des tâches professionnelles (en effectif et en %), 2017 [n=436]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Sur leur lieu de travail (uniquement)	15	3,4%
À l'extérieur de leur lieu de travail (uniquement)	60	13,8%
À l'extérieur et sur leur lieu de travail	361	82,8%
<b>Total</b>	<b>436</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 9: Répartition des répondantes et répondants favorable à l'utilisation des outils numériques dans leur travail (en effectif et en %), 2017 [n=517]**

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Pas du tout favorable	3	0,6%
Peu favorable	9	1,7%
Favorable	0	0%
Extrêmement favorable	505	97,7%
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 10: Portrait de l'impact de l'utilisation des outils numériques sur les tâches professionnelles des répondantes et répondants (en %), 2017 [n=503]**

	DIMINUÉ & FORTEMENT DIMINUÉ	AUCUN IMPACT	AUGMENTÉ & FORTEMENT AUGMENTÉ	TOTAL
Les tâches réalisées sur votre temps personnel, en dehors des heures régulières de travail (consultation de courriels, réponse au téléphone, autres tâches professionnelles liées au numérique)	3,1%	11,2%	85,7%	100%
La diversité de mes tâches	1,4%	18,6%	80,0%	100%
Le contrôle sur l'exécution de mes tâches (gestion du temps et du processus, création de matériel pédagogique ou de gestion ou autres)	7,8%	12,9%	79,3%	100%
Le nombre de tâches à effectuer	6,2%	18,3%	75,5%	100%
Le nombre de tâches à exécuter dans une même unité de temps	6,0%	18,5%	75,5%	100%

**TABLEAU 11: Portrait de l'impact de l'utilisation des outils numériques sur le télétravail des répondantes et répondants (en %), 2017 [n=517]**

	NE S'APPLIQUE PAS	DIMINUÉ & FORTEMENT DIMINUÉ	AUCUN IMPACT	AUGMENTÉ & FORTEMENT AUGMENTÉ	TOTAL
Le télétravail	30,4%	1,5%	12,6%	55,5%	100%

**TABLEAU 12: Portrait de l'évaluation des compétences numériques des répondantes et répondants (en %), 2017 [n=514]**

	PAS OU PEU DÉVELOPPÉES	ACCEPTABLES	TRÈS DÉVELOPPÉS ET DÉVELOPPÉES	TOTAL
Pour utiliser les outils numériques	8,4%	36,4%	55,2%	100%
Pour aider ou collaborer avec vos collègues dans l'utilisation des outils numériques ou dans la création d'outils pédagogiques	22,3%	38,5%	39,2%	100%
Pour sélectionner, interpréter et évaluer l'information numérique	11,2%	34,3%	54,5%	100%

**TABLEAU 13: Portrait de l'évaluation des compétences des répondantes et répondants pour développer des activités avec les outils numériques (en %), 2017 [n=503]**

	PAS OU PEU DÉVELOPPÉES	ACCEPTABLES	TRÈS DÉVELOPPÉS ET DÉVELOPPÉES	TOTAL
Pour développer différentes activités en fonction des élèves ou étudiantes et étudiants et des besoins respectifs (apprentissage personnalisé)	31,0%	36,2%	32,8%	100%
Pour utiliser les outils numériques dans vos stratégies d'intervention	17,5%	41,2%	41,3%	100%

**TABLEAU 14: Portrait de l'évaluation des compétences des répondantes et répondants pour approfondir les connaissances avec les élèves ou étudiantes et étudiants, via les outils numériques (en %), 2017 [n=501]**

	PAS OU PEU DÉVELOPPÉES	ACCEPTABLES	TRÈS DÉVELOPPÉS ET DÉVELOPPÉES	TOTAL
Pour aider les élèves ou étudiantes et étudiants à apprendre à utiliser les outils numériques	21,0%	37,3%	41,7%	100%
Pour amener les élèves ou étudiantes et étudiants à s'entraider pour résoudre des problèmes en utilisant le numérique	32,2%	36,0%	31,8%	100%
Pour amener les élèves ou étudiantes et étudiants à exercer leur esprit critique face aux informations retrouvées dans Internet	15,2%	36,9%	47,9%	100%

### 1.3 LES IMPACTS SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

Cette section documente les enjeux du numérique qui ont des impacts sur les milieux de travail. Vous y retrouverez les indicateurs suivants: le portrait des améliorations et de la détérioration des conditions d'exercice professionnel et les obstacles à l'utilisation des outils numériques dans les milieux de travail.

**TABLEAU 15: Impacts de l'utilisation des outils numériques sur la collaboration dans les milieux de travail (en %), 2017 [n=473]**

	DÉTÉRIORÉ & FORTEMENT DÉTÉRIORÉ	AUCUN IMPACT	AMÉLIORÉ & FORTEMENT AMÉLIORÉ	TOTAL
Le partage des tâches avec mes collègues	3,6%	33,4%	63,0%	100%
La collaboration et le soutien interprofessionnels	6,5%	28,9%	64,6%	100%
L'accès à votre dossier employé (relevés de paie, feuillets d'impôt et autres formulaires, etc.)	0,6%	10,1%	89,3%	100%

**TABLEAU 16: Impacts de l'utilisation des outils numériques sur la communication dans les milieux de travail (en %), 2017 [n=491]**

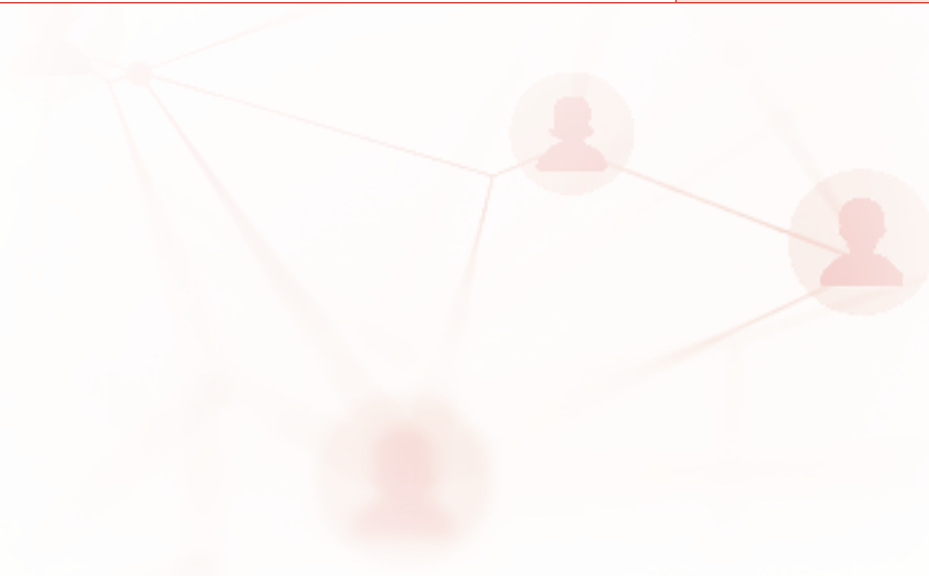
	DÉTÉRIORÉ & FORTEMENT DÉTÉRIORÉ	AUCUN IMPACT	AMÉLIORÉ & FORTEMENT AMÉLIORÉ	TOTAL
La communication avec mes collègues	8,1%	19,6%	72,3%	100%
La communication avec les parents	6,7%	80,8%	12,5%	100%
La communication avec le public	4,4%	29,0%	66,6%	100%
La communication avec les collaboratrices et collaborateurs externes (entreprises, groupes de recherche, etc.)	1,7%	15,0%	83,3%	100%
La communication avec les élèves ou étudiantes et étudiants	5,3%	7,9%	86,8%	100%

**TABLEAU 17: Impacts de l'utilisation des outils numériques sur les élèves ou étudiantes et étudiants (%), 2017 [n=479]**

	DÉTÉRIORÉ & FORTEMENT DÉTÉRIORÉ	AUCUN IMPACT	AMÉLIORÉ & FORTEMENT AMÉLIORÉ	TOTAL
La motivation des élèves ou étudiantes et étudiants	14,0%	39,9%	46,1%	100%
L'apprentissage des élèves ou étudiantes et étudiants	9,5%	29,7%	60,8%	100%
La gestion de la classe	29,0%	39,5%	31,5%	100%

**TABLEAU 18: Principaux obstacles à l'utilisation des outils numériques dans les milieux de travail (par ordre de fréquence), 2017 [n=450]**

	CLASSEMENT
Manque de temps pour l'appropriation et la maîtrise des différents outils numériques	1
Manque de formation	2
Problèmes techniques	3
Changements fréquents de plateformes et d'outils numériques	4
Des outils numériques non adaptés ou mal adaptés	5
Soutien technique insuffisant	6
Manque de soutien pédagogique	7
Absence ou accès limité aux outils numériques ou à du matériel complémentaire	8
Manque de soutien de la direction	9
Gestion des mots de passe ou des codes d'accès	10




## 1.4 LES BESOINS DE FORMATION

Cette section documente les besoins de formation de vos membres par rapport à l'utilisation des outils numériques. Les indicateurs présentés permettent de dresser un portrait du nombre d'heures de formation suivies, du type de formation, du moment ainsi que des principaux besoins.

**TABLEAU 19: Portrait des formations suivies en lien avec l'utilisation des outils numériques (en %), 2017 [n=489]**

	POURCENTAGE
Aucune	38,0%
Formation sur l'utilisation de base des outils numériques	9,8%
Formation sur l'utilisation spécifique des outils numériques en lien avec votre emploi	14,5%
Formation sur l'utilisation de base des outils numériques & Formation sur l'utilisation spécifique des outils numériques en lien avec votre emploi	37,7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 20: Nombre d'heures de formation reçues sur l'utilisation des outils numériques (en %), au cours des douze derniers mois [n=237]**



	POURCENTAGE
8 heures et moins (1 journée)	76,0%
9-16 heures (1-2 journées)	13,0%
17-40 heures (3-5 journées)	7,2%
41 heures et plus (plus d'une semaine)	3,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 21: Classement des types de formations suivies sur l'utilisation des outils numériques (par ordre de fréquence), 2017 [n=457]**

	CLASSEMENT
Formation complémentaire sur les heures de travail (non obligatoire)	1
Formation autonome, hors des heures de travail, non payée par l'employeur <sup>[L]</sup> <sub>[SEP]</sub>	2
Formation en ligne hors des heures de travail (temps non rémunéré et non reconnu)	3
Formation en ligne sur les heures de travail	4
Formation obligatoire sur les heures de travail ou pendant les journées pédagogiques	5
Pas de formation	6



**TABLEAU 22: Portrait du moment choisi par les répondantes et répondants pour mieux maîtriser les outils numériques ou développer des activités avec ces outils (en %), 2017 [n=457]**

	OUI	NON	TOTAL
Pendant les heures régulières de travail	76,1%	23,9%	100%
Pendant les heures supplémentaires rémunérées	14,6%	85,4%	100%
En dehors de ces heures	90,2%	9,8%	100%

## 1.5 LES PISTES D'ACTION FACE AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE

*Cette section liste les priorités d'action sur lesquelles les syndicats, les fédérations et la centrale devraient travailler.*

**TABLEAU 23: Classement des priorités d'action face aux enjeux du numérique (par ordre de fréquence), 2017 [n=484]**

	CLASSEMENT
S'assurer que des formations suffisantes, adaptées et reconnues soient offertes lors de l'intégration d'outils numériques	1
Assurer l'accès pour toutes et tous aux outils numériques nécessaires	2
Exiger que le personnel soit consulté sur le choix des outils numériques et sur leur usage	3
Exiger des politiques claires et transparentes autour de l'usage du numérique et de la confidentialité des informations	4
Mettre en place des mesures pour respecter la vie privée en encadrant l'usage des outils numériques lorsqu'ils sont utilisés pour le travail sur le temps personnel	5







Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ)  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (QC) H1L 6P3  
Téléphone : 514-356-8888, poste 2554 • Sans frais : 1 800 465-0897  
facebook.com/feccsq • fec.lacsq.org • fec@lacsq.org